

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 20 mars 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME SUCHON Emilie à M BESSON Jonathan, MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à MME CONSTANT Michèle.

Secrétaire de Séance : M DURAND Gérald.

N° 01/2025

NON UTILISATION DU BUDGET ANNEXE « RESTAURATION COLLECTIVE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération n°40/2024 en date du 30 octobre 2024, le budget annexe « restauration collective » a été créé par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas afin de pouvoir identifier et piloter au mieux le coût total de ce service.

Suite à différentes discussions, il s'est avéré que la gestion du service « restauration collective » dans une comptabilité séparée, via un budget annexe, ne s'imposait pas. Ce budget peut donc être intégré dans le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident de ne pas avoir recours à l'utilisation du budget annexe « restauration collective »
- demandent sa dissolution
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

